



Onzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT DIX-NEUVIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le mardi 8 janvier 1957, à 10 h. 30.

Président : M. RELAUNDE (Pérou)

La question de Corée [Point 21 de l'ordre du jour] (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Umana Bernal	(Colombie)
M. Katz-Suchy	(Pologne)
M. Tsarapkin	(URSS)
Sir Leslie Munro	(Nouvelle-Zélande)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte mimeographie sous la cote A/C.1/SR.819. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

QUESTION DE COREE [Point 21 de l'ordre du jour]

- a) RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE
- b) PROBLEME DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA GUERRE DE COREE : RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'INDE (suite)

M. UMANA BERNAL (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : La délégation colombienne se félicite des efforts qu'elle a déployés pour que la Première Commission discute par priorité la question de Corée. Des raisons d'ordre logique aussi bien que politique nous ont poussés à cette initiative. Nous ne désirions pas que la Commission commençât ses travaux par l'étude des questions d'actualité brûlante, qui risquaient de créer un climat difficile. Il était préférable de commencer par le plus aisé, par les questions dont nous avons déjà discuté à diverses reprises, qui avaient vu les passions s'atténuer avec le temps.

Non que ces dernières questions aient perdu de leur importance. Les différentes interventions que nous avons entendues le démontrent. Mais des raisons d'ordre politique incitaient à adopter une telle attitude. Il était nécessaire que le problème coréen n'empirât pas. D'où le devoir de lui donner la priorité dans l'ordre du jour. Au surplus, il ne convient pas de minimiser certains problèmes au point de les estomper, de les retirer peu à peu de la tribune universelle, de se prêter à des attermolements plus ou moins astucieux et susceptibles de mettre en présence d'un fait accompli.

En l'occurrence, la Première Commission s'est gardée de le faire et nul doute qu'elle s'en garde également dans l'avenir. Quelles raisons y aurait-il eu, cette année, de reléguer la question de Corée, comme plusieurs délégations le préconisaient, à la fin de l'ordre du jour ? Le problème est-il résolu ? La situation actuelle répond-elle au voeu des Nations Unies ?

On nous dit : - il faut des facteurs nouveaux. On oublie que, souvent, l'important est moins d'énoncer quelque chose de nouveau que de répéter des choses anciennes, si cette répétition s'impose. Plus que de dire des choses nouvelles, l'important serait d'apporter des suggestions nouvelles, si les anciennes ne donnent pas satisfaction.

Telle est la lacune qui caractérise ce débat. Nul ne présente de solution nouvelle comme variante au projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique. Où sont les propositions nouvelles ? J'ai écouté avec l'attention la plus cordiale la judicieuse intervention du représentant de l'Inde. Comme de coutume,

M. Umana Bernal (Colombie)

M. Menon nous a dit des choses intéressantes. Il semblait que l'ensemble du problème coréen s'estompât derrière ce choix de paroles habiles. Cependant, nous attendions du représentant de l'Inde quelque solution. Nous ne l'avons pas entendue et c'est regrettable. Nous voudrions une solution du problème coréen. Le fait est que nous ne la trouvons pas. Ceux qui détiennent ou prétendent détenir le secret se gardent de le découvrir.

Dans ces conditions, il est indispensable d'approuver le projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique. A défaut d'un énoncé de principes vraiment nouveaux, il constitue un rappel à l'ordre à l'intention de la Corée du Nord, un effort supplémentaire vers cette étape ardue que voudrait franchir l'Assemblée générale pour donner à la Corée l'unité et l'indépendance, pour la rétablir dans ses frontières historiques.

Le représentant de Ceylan a parlé, hier, d'un traitement inéquitable dont serait l'objet la Corée du Nord, à cause de la doctrine politique de son régime. Si j'ai bien compris, il a dit que les Nations Unies feraient reproche d'un délit d'intention.

Il nous dit que cela n'est pas démocratique et que c'est contraire aux principes et aux normes de l'Organisation. Je voudrais rassurer le représentant de Ceylan. Il suffit de passer en revue les représentants qui sont dans cette hémicycle. Personne n'est exclu. Personne ne peut être exclu pour des raisons de doctrine politique. Ce qui se passe, c'est que la Corée du Nord s'est placée volontairement hors la loi, elle s'est mise au ban de la loi internationale non pas à cause de son credo politique mais pour des raisons tout autres : parce que son gouvernement a rejeté de façon injustifiée les appels qui lui ont été adressés par les Nations Unies et qu'il n'a pas observé les principes de l'Organisation.

Je ne prétends pas dans cette intervention passer en revue tous les aspects du problème. Ce n'est pas nécessaire. Je veux simplement répéter que la délégation de Colombie est entièrement satisfaite de l'initiative qu'elle a prise dans le domaine de la procédure. Le débat nous donne raison. Nous voterons en faveur du projet de résolution présenté par les Etats-Unis et du projet de résolution si opportun qui a été présenté à titre complémentaire par les délégations de l'Equateur, du Salvador et du Venezuela.

M. KATZ-SUCHY (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Au cours de ce débat, beaucoup de délégations ont exprimé leur scepticisme quant à la possibilité de trouver, au cours de la présente session, une solution au problème de Corée. Ce pessimisme est fondé sur le passé, surtout en ce qui concerne les actes des Nations Unies. En dépit des succès remportés, et notamment de la cessation des hostilités, beaucoup d'efforts subséquents relatifs à ce problème n'ont pas donné les résultats qu'on attendait d'eux. Au contraire, le problème de Corée est devenu de plus en plus difficile à résoudre et la situation ne s'améliore pas. Une guerre tragique, les souffrances du peuple coréen, les dix années d'existence d'Etats séparés et isolés, ont créé des tensions, des passions, ont semé la discorde et l'amertume, ce qui rend la solution plus difficile à trouver.

Sans doute le problème est difficile. Mais d'autant plus grande est notre responsabilité pour trouver une solution juste au problème coréen. C'est d'autant plus important du point de vue de la coopération internationale. La délégation polonaise est entièrement d'accord avec le représentant du Canada pour penser que le but du débat actuel n'est pas de se prononcer sur les causes du conflit de

Corée. De plus, l'on a déjà beaucoup parlé de tous les aspects du problème. Le but de notre discussion est de trouver les voies et moyens d'arriver à une solution définitive du problème, solution qui soit dans l'intérêt du peuple coréen. L'on a eu raison de dire au cours de la discussion que notre tâche principale est d'unifier la Corée dans le cadre d'un Etat indépendant et démocratique. Nous sommes d'accord avec l'écrasante majorité des délégations pour penser que cette unification ne peut être réalisée par un recours à la force et qu'elle doit être le résultat d'un accord entre les parties. C'est pourquoi il convient de regretter profondément que cette année encore les représentants de la République populaire de Corée n'aient pas été autorisés à participer à nos débats, bien qu'ils représentent l'une des parties les plus directement intéressées. Il faut également nous rendre compte que si nous voulons vraiment trouver une solution pacifique au problème, si nous voulons éliminer les tensions actuelles en Corée, nous ne pourrons le faire que par un accord entre les deux parties. L'unification est essentiellement un problème que doit résoudre le peuple coréen. C'est pourquoi toute discussion unilatérale restera lettre morte et sera dépourvue de tout sens pratique si elle n'est pas fondée sur un accord préalable des représentants des deux parties en Corée.

La délégation polonaise doit également exprimer ses regrets du ton de la discussion, dont sont responsables certains délégués qui ont voulu, au raisonnement, substituer des insultes contre un gouvernement qu'ils ont d'abord exclu de la discussion, le privant ainsi par avance du droit de répondre à ces allégations injustes.

Comme je l'ai dit, la tâche de notre Commission est claire : notre but devrait être l'unification de la Corée en un Etat pacifique et démocratique. C'est pourquoi il nous faut essayer de créer les conditions dans lesquelles le peuple coréen pourra établir un Etat unifié, démocratique et indépendant, avec un gouvernement qui correspondra à ses vœux et à ses intérêts.

Il faut, graduellement, éliminer les obstacles qui s'opposent à cette unification. Il nous faut essayer de développer la coopération entre les deux parties de la Corée et dissiper les soupçons et l'amertume accumulés pendant ce conflit.

M. Katz-Suchy (Pologne)

A notre avis, la première condition pour atteindre ce but doit être le retrait de toutes les troupes étrangères actuellement en Corée. Le peuple coréen aurait ainsi toute latitude pour choisir son destin.

Par leurs décisions, les Nations Unies doivent encourager les deux gouvernements de Corée à coopérer sur le plan économique afin de parvenir au relèvement de l'économie du pays et du niveau de vie de la population. Nous devons essayer de les aider à développer la collaboration culturelle, à établir des contacts entre les diverses organisations des deux zones de la Corée, à faciliter une entente de la population des deux parties du pays et à hâter la réunion des familles dont les membres ont été séparés par suite des hostilités.

Ce ne seraient là que des mesures initiales, mais qui permettraient des élections pan-coréennes contrôlées sur le plan international. Les conditions ainsi créées écarteraient les obstacles qui retardent la solution du problème principal.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, les partis politiques, les organisations sociales des deux parties de la Corée représentant les aspirations nationales et pacifiques du peuple coréen, se sont exprimés en faveur d'une telle coopération. Ce désir, nous le retrouvons également dans les termes du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée (paragraphe 9 et 10).

Le problème fondamental de l'unification de la Corée relève de la responsabilité du peuple coréen lui-même. Cependant, les Nations Unies peuvent et doivent établir les conditions internationales qui faciliteraient cette tâche. A cet effet, il conviendrait tout d'abord d'appuyer une proposition contenue à l'article IV, paragraphe 60, de la Convention d'armistice qui stipule qu'une conférence de toutes les parties intéressées devrait être convoquée pour élaborer les principes de l'unification de la Corée.

La République populaire de Chine, grande Puissance asiatique qui a joué un rôle si important dans le rétablissement de la paix en Corée, a déclaré, à plusieurs reprises, que la convocation d'une telle conférence était souhaitable et qu'elle était prête à rechercher des solutions acceptables.

Le projet de résolution qui est actuellement en discussion fait mention de la Conférence de Genève, déclarant qu'il s'agit de la conférence politique envisagée par la Convention d'armistice. Je ne veux pas entamer une discussion sur la question de savoir si la Conférence de Genève était bien la conférence politique envisagée par la Convention d'armistice, mais n'est-il pas évident que cette

M. Katz-Suchy (Pologne)

dernière n'entendait pas qu'il n'y eut qu'une seule conférence politique, un seul effort isolé?

De plus, l'échec de la Conférence de Genève est précisément lié au fait que les seize Etats qui y ont pris part, belligérants en Corée, avaient adopté une position intransigeante. Au lieu de rechercher un compromis, ils ont essayé d'imposer leur volonté à l'autre partie.

La délégation polonaise s'associe aux représentants qui, au cours de cette discussion, ont demandé aux pays participant à la guerre de Corée de ne pas persister dans une obstination déraisonnable, d'adopter une attitude plus souple et de tenir compte des changements intervenus. Nous devons comprendre tout d'abord que le problème de la Corée ne peut être résolu que par voie d'accords et de compromis.

L'Assemblée générale devrait, au cours de la session actuelle qui a l'avantage de se dérouler dans une atmosphère où les relations internationales se sont améliorées, recommander une attitude nouvelle, plus audacieuse, plus réaliste et plus conforme à la Charte des Nations Unies.

J'ai parlé des tâches immédiates à accomplir, mais je crois que l'une des plus importantes, pour l'instant, est de sauvegarder l'intégrité de la Convention d'armistice intervenue il y a trois ans. Cette Convention constituait un résultat remarquable qui dépassait de beaucoup le cadre des problèmes coréens ou même asiatiques. L'armistice de Corée a contribué à réduire les tensions dans le monde entier. Nous savons tous le danger sérieux que le conflit de Corée représentait pour la paix mondiale. Pour cette raison, nous devrions prendre des mesures qui garantiraient cette Convention d'armistice et en assureraient le fonctionnement intégral, jusqu'au moment où l'on pourrait parvenir à l'unification de la Corée.

Nous sommes un peu inquiets de l'attitude adoptée par la Commission de Corée et les diverses délégations en ce qui concerne les mesures qui ont été prises pour limiter l'activité de la Commission neutre de contrôle. Nous ne saurions demeurer silencieux devant certaines menaces publiques du Gouvernement de la Corée du Sud - exprimées ici même devant la Commission - de faire fi de la Convention d'armistice afin de reprendre les hostilités.

La Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée se borne à dire, au paragraphe 7 de son rapport, que "la République de Corée continue d'insister fortement pour que les Nations Unies dénoncent la Convention d'armistice". La Commission ne sait-elle pas que la dénonciation de la

M. Katz-Suchy (Pologne)

Convention d'armistice aurait pour résultat d'encourir le risque d'une reprise d'un conflit dangereux?

Le rapport de la Commission de Corée, en exposant simplement l'attitude du gouvernement sud-coréen demandant la liquidation de la Commission neutre de contrôle, sans juger ses activités, sans parler de son importance, sans même souligner qu'il s'agit là d'une violation de la Convention d'armistice, semble appuyer les prétentions de ce gouvernement.

De l'avis du gouvernement polonais qui, avec ceux de la Tchécoslovaquie, de la Suède et de la Suisse, était chargé de contrôler le respect des dispositions de la Convention d'armistice, l'unique moyen d'assurer la paix en Corée et de protéger ce pays contre une reprise des hostilités est de maintenir l'activité de la Commission neutre de contrôle. En dépit des conditions difficiles qu'elle a rencontrées et des tâches fondamentales qu'elle doit accomplir, nous pensons que la Commission neutre de contrôle a déjà joué un rôle important. Dans la plupart des cas, après avoir surmonté des difficultés initiales, elle a travaillé conformément à son règlement intérieur et a pris à l'unanimité des décisions sur les questions relevant de son mandat.

Les conditions dans lesquelles elle fonctionne sont difficiles. On en peut juger par le fait que quatre de ses membres, trois Polonais et un Suisse, ont été tués dans l'accomplissement de leur devoir. Les difficultés rencontrées par la Commission ont d'ailleurs été reconnues par tous ses membres.

La délégation polonaise doit rejeter les allégations non fondées selon lesquelles les officiers polonais et tchécoslovaques ont empêché la Commission neutre de contrôle d'accomplir sa tâche. Si ceux qui ont fait ici semblable déclaration avaient eu le temps et, bien entendu, le désir de contrôler les faits, ils auraient pu constater que la plus grande partie des tournées d'inspection des équipes en Corée du Nord et en Corée du Sud ont été entreprises sur l'initiative des représentants polonais et tchécoslovaques et qu'au cours des deux dernières années la plupart des décisions ont été prises à l'unanimité.

Je ne veux pas entrer dans le détail des activités de la Commission dont j'ai déjà parlé l'an dernier. Nous pourrions citer ici des exemples tirés du rapport pour montrer que les Nord-Coréens et les Chinois ont toujours respecté l'esprit et la lettre de la Convention d'armistice et, par tous les moyens, ont aidé la Commission neutre de contrôle. Mais, d'autre part, le Commandement unifié restreignait, limitait les activités des équipes d'inspection dans l'accomplissement de leur mandat. Le Commandement unifié tolérait des attaques contre le personnel de la Commission et refusait de respecter les principes acceptés à l'unanimité par la Commission neutre de contrôle en vue d'accorder un préavis à propos de l'échange d'armes et de munitions; il mettait également obstacle à l'inspection des ports d'entrée en Corée du Sud.

Le but de toutes les accusations lancées contre la Commission neutre de contrôle en Corée comme aux Nations Unies apparaît clairement. On cherche à trouver des excuses aux actions dirigées contre les groupes d'inspection dont les activités ont rendu plus difficile le réarmement des forces sud-coréennes. Toutes ces manoeuvres étaient dirigées contre la Commission et contre la Convention d'armistice elle-même.

Le Commandement militaire unifié, se fondant sur ces accusations proférées contre la Commission neutre de contrôle et rejetant, d'autre part, la proposition de compromis du représentant de la Suède, a, le 31 mai 1956, pris une décision unilatérale tendant à suspendre l'application des dispositions de la Convention d'armistice relatives aux activités de la Commission sur le territoire de la Corée du Sud.

Menacée dans ses activités, la Commission a dû s'incliner et retirer ses équipes d'inspection. Je suis dans l'obligation de déclarer qu'un tel ultimatum à la Commission neutre de contrôle constitue une violation grave de la Convention d'armistice. Le Gouvernement polonais est d'avis qu'aucune décision contraire aux dispositions de la Convention d'armistice ne saurait modifier ni restreindre les pouvoirs de la Commission neutre de contrôle dans l'exercice de ses fonctions.

C'est pourquoi la délégation polonaise, considérant leur retrait comme temporaire, se réserve le droit d'exiger l'admission nouvelle de groupes d'inspection au moment où cette mesure s'imposera.

Plusieurs délégations ont fait allusion aux renforts militaires dans la République populaire démocratique de Corée; leurs représentants n'ont cependant apporté aucun fait susceptible d'étayer leurs accusations. Devant la Commission neutre de contrôle, ces accusations n'ont pas été étayées davantage. Elles sont d'ailleurs en contradiction avec les renseignements qui nous sont parvenus de Corée du Nord. Comme on l'a déjà montré, la République populaire démocratique de Corée a réduit ses effectifs et ses forces armées; une grande partie des volontaires chinois ont été démobilisés et la population tout entière travaille à la reconstruction du pays. Nous connaissons les destructions et les dommages causés à cette jeune République et nous savons aussi quels efforts elle accomplit pour relever ses ruines et reconstruire ses villes. Nous n'ignorons pas non plus combien il est difficile pour ce pays de panser les blessures qu'il a subies dans son combat pour la liberté. Nous ne pouvons manquer d'exprimer notre surprise à constater que de pareilles accusations figurent dans le rapport de l'UNCURK qui, dans son paragraphe 7 fait mention des prétendus dangers que causerait le renforcement des forces militaires nord-coréennes.

En dépit de notre attitude négative à l'égard de la Commission, nous étions tout au moins en droit d'escompter de sa part un minimum d'objectivité. N'est-il pas clair que la fable du renforcement militaire nord-coréen n'est invoquée que pour justifier les préparatifs militaires de la Corée du Sud?

Nous savons, en effet, l'importance que revêt le renforcement militaire de la Corée du Sud. C'est là un fait qui découle clairement du rapport de l'UNCURK qui dispose, en son paragraphe 52 :

"Les Etats-Unis continuent à fournir une assistance au Gouvernement de la République de Corée au titre de leur programme de sécurité mutuelle en Extrême-Orient".

Le but de ces préparatifs militaires est clair si l'on tient compte des menaces proférées par les membres du Gouvernement de Syngman Rhee et par les chefs militaires à l'encontre de la Corée du Sud. Signalons seulement ici le dernier message du nouvel an par lequel le Président du Gouvernement de la Corée du Sud demandait encore que ses forces marchent vers le Nord afin de pouvoir "libérer" la Corée du Nord.

Je ne voudrais pas citer d'autres exemples ni faire usage de toute la documentation relative à la Commission. Si je parle de ces aspects du problème, ce n'est pas pour exprimer des sentiments de récrimination, mais plutôt pour souligner les dangers existants et demander aux Nations Unies de réaffirmer qu'elles sont décidées à mettre en oeuvre toutes les dispositions, sans exception aucune, de la Convention d'armistice et qu'elles n'accepteront pas qu'on en limite la portée ou l'application.

De plus, la délégation polonaise, forte de l'expérience du passé, se demande vraiment si la prolongation de l'existence de la Commission des Nations Unies en Corée sert des fins utiles. Le rapport dont nous sommes actuellement saisis suffit à nous montrer combien ses possibilités d'action sont limitées et combien le rôle qu'elle peut jouer est insignifiant. L'UNCURK a révélé clairement qu'elle n'est pas en mesure d'élaborer des programmes d'action constructifs, ni de trouver des solutions appropriées. Nous savons de plus que cette Commission avait été créée à une époque où prévalaient des conditions différentes de celles d'aujourd'hui et que les intentions qui ont présidé à son établissement n'étaient pas non plus les mêmes. Sa dissolution, selon nous, contribuerait à favoriser un accord. Les résolutions adoptées lors des sessions antérieures limitent d'ailleurs son action et ce fait justifie déjà notre demande.

Lorsqu'elle parle de l'opportunité de dissoudre cette Commission des Nations Unies, la délégation polonaise n'exclut pas la possibilité de créer, dans le cadre d'une autre conférence internationale, un nouvel organisme plus apte à coopérer avec les deux parties afin de faciliter la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés.

Il est bien certain que le projet de résolution qui nous est soumis ne contient aucune recommandation de nature à favoriser une solution équitable du problème. Ce texte tend à remplacer les dispositions des résolutions antérieures et de la Convention d'armistice par les conditions que les seize belligérants ont voulu, à Genève, imposer à l'autre partie. Le troisième paragraphe du projet de résolution américain suggère une décision unilatérale pour des élections en Corée du Nord, sans consulter le gouvernement de ce pays, ce qui ne peut que compliquer encore le problème. Le représentant de l'Inde a d'ailleurs souligné déjà les dangereuses implications de ce paragraphe.

Permettez-moi, en terminant, de rappeler que les méthodes susceptibles de conduire à une solution définitive de la question coréenne ont été esquissées dans la Convention d'armistice. A notre avis, les moyens d'action envisagés alors n'ont pas été épuisés. C'est pourquoi nous devrions adopter des méthodes plus pratiques et plus directes que celles que l'on nous propose ici. Nous devrions demander à tous les pays de retirer de Corée leurs réserves militaires et de liquider leurs bases militaires dans ce pays. Nous devrions lancer un appel à la Corée du Nord et à la Corée du Sud afin qu'elles collaborent étroitement et nous devrions décider de convoquer une conférence générale politique qui ébaucherait les principes d'action souhaitables afin de favoriser l'unification de la Corée et d'éliminer ce foyer de tension et de troubles qui menace la sécurité du monde. Une Corée unifiée pourrait alors être admise aux Nations Unies. Il serait possible, dans ces conditions, de mettre en train un programme économique général ainsi qu'un plan d'assistance technique visant à la reconstruction et au relèvement de la Corée.

La Pologne, Etat Membre des Nations Unies et membre de la Commission neutre de contrôle, est prête à coopérer dans toute la mesure de ses moyens à la réalisation de ces objectifs. Nous favoriserons toutes les initiatives propres à assurer le succès de cette mission.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : L'Assemblée générale des Nations Unies, qui est saisie du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, s'occupe de cette question depuis dix ans. Pour bien comprendre la situation, il faut se rendre compte que les Etats-Unis d'Amérique essaient d'utiliser l'Organisation des Nations Unies pour tirer leur épingle du jeu dans cette question. Il est instructif de relever que toutes les tentatives faites pour imposer de l'extérieur une solution au peuple coréen ont été, jusqu'à maintenant, vouées à l'échec. Toutes les tentatives de régler le problème coréen sur la base du plan des Etats-Unis, qui ont produit une série de résolutions des Nations Unies adoptées grâce aux ressources du vote automatique que nous connaissons bien, sont restées sans effet.

La guerre de Corée, déclenchée en 1950, a duré plus de trois ans en dépit de l'intervention directe d'importants contingents de forces armées des Etats-Unis et d'autres pays qui ont envahi la Corée mais qui ne sont pas parvenus, cependant, à imposer leur règlement du problème. La situation qui règne actuellement est bien claire. On la trouve décrite en quelques mots dans le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. Au paragraphe 5, nous lisons : "La situation est toujours la même : l'armistice reste en vigueur et la question de Corée proprement dite n'est pas encore réglée. Aucun changement essentiel ne s'est en fait produit dans cette situation depuis que la Commission a fait rapport à l'Assemblée l'an dernier." Cette conclusion prouve avec éloquence qu'il n'est pas possible d'imposer au peuple coréen un règlement appuyé par la force des armes interventionnistes ou par l'adoption de résolutions des Nations Unies. On ne peut résoudre le problème coréen sans tenir compte de la situation réelle.

La péninsule coréenne est divisée en deux parties : la République populaire démocratique de Corée, dans le Nord, et dans le Sud, la prétendue République de Corée, soumise à un régime terroriste imposé par le gouvernement fantoche de Syngman Rhee. Ces deux Etats ont donc des régimes économiques, politiques et sociaux différents qui ont grandement influencé leur évolution respective. C'est pourquoi toute tentative de régler le problème de l'unification de la Corée par la force armée ou par l'imposition automatique du système social, économique et politique de l'une des parties de la Corée à l'autre partie est inévitablement vouée à l'échec.

L'expérience politique de ces dix dernières années nous montre que, tant pour le problème coréen que pour d'autres questions de portée internationale, la solution équitable ne peut être trouvée que par le peuple directement intéressé. Le rôle des Nations Unies n'est pas de compliquer la situation et d'empêcher la réalisation de progrès en adoptant des résolutions qui ne riment à rien. Les Nations Unies doivent au contraire aider le peuple coréen à régler lui-même le problème qui se pose à lui.

Depuis la conclusion de l'armistice en Corée, trois ans se sont écoulés. L'expérience a prouvé qu'une paix durable peut être établie dans ce pays à condition que le Commandement des Nations Unies et les autorités de la Corée du Sud n'y fassent pas obstacle. Prenons en considération, à cet égard, l'exemple de la Commission neutre de contrôle qui a réussi à établir des contacts véritables entre le Nord et le Sud. Cette Commission a joué un rôle important dans le maintien et le renforcement de l'armistice en Corée ainsi que dans la préparation de conditions favorables à une unification pacifique du pays.

En conséquence, il est facile de déduire de l'attitude adoptée par les deux parties à l'égard de ces deux questions si elles sont en faveur du maintien et de l'affermissement de la paix et de l'unification pacifique du pays, ou si, au contraire, elles cherchent à rompre la paix en Corée afin d'essayer d'imposer par la force à l'adversaire leur structure politique et sociale.

On sait quel rôle politique a joué dans la mise en oeuvre de la Convention d'armistice en Corée la Commission neutre de contrôle chargée de veiller à l'application en Corée des dispositions de ladite Convention. Des groupes d'inspection ont contrôlé l'introduction d'armes dans le pays. La Commission a examiné tous les cas de violation de la Convention d'armistice, et, le cas échéant, pris des mesures pour renforcer son application.

De même, on sait que les autorités de la Corée du Sud ont adopté une attitude hostile envers les équipes d'inspection de la Commission qui veillaient à ce que les armements et les forces armées de la République de Corée ne s'accroissent pas. Les autorités de Syngman Rhee ont fait tout leur possible pour entraver l'activité des groupes d'inspection en Corée du Sud. Nous devons malheureusement constater qu'elles y sont parvenues. Le 31 mai 1956, le représentant américain à la Commission déclarait que les Etats-Unis avaient adopté une décision unilatérale tendant à renvoyer du territoire de la Corée du Sud les groupes d'inspection permanents de la Commission neutre de contrôle. Le commandement américain assura en toute hâte la mise en vigueur de cette décision, bien que les Coréens et les Chinois de la Commission militaire aient proposé une solution de compromis, à savoir accepter que les groupes d'inspection soient envoyés en zone démilitarisée, mais donner à la Commission neutre de contrôle le droit d'envoyer périodiquement des groupes d'inspection en divers endroits à des fins d'enquête, lorsqu'elles le jugeraient utile. Cependant, le commandement américain n'a pas accepté cette proposition et, le 9 juin, dernier, tous les groupes d'inspection se retiraient de la Corée du Sud.

Les autorités de la Corée du Sud se sont félicitées sans réserve du retrait des groupes d'inspection et le Ministre des affaires étrangères par intérim du Gouvernement de Syngman Rhee a exprimé sa reconnaissance au commandement américain pour avoir chassé de la République de Corée les groupes d'inspection de la Commission neutre de contrôle; il a également insisté pour que d'autres mesures

soient prises en vue d'abroger définitivement la Convention d'armistice en général.

Il convient de se demander dans quel but le Commandement américain a pris la décision de mettre un terme à l'activité des groupes d'inspection de la Commission neutre de contrôle en Corée du Sud. Il convient d'étudier cette mesure dans le contexte de la politique générale du Gouvernement de Syngman Rhee en Corée du Sud, compte tenu de l'opposition des autorités de cette partie de la Corée à l'application de la Convention d'armistice et de leur hostilité envers la République populaire démocratique de Corée.

Dans le rapport soumis à la Commission figure une mention directe, aux paragraphes 7 et 8, du fait que la République de Corée est opposée à l'armistice et qu'elle est prête à recourir à la force armée contre la République populaire démocratique de Corée.

Etant donné que la Corée du Sud s'oppose à l'armistice et reste hostile à la République populaire démocratique de Corée, il est évident que la décision unilatérale du commandement américain de mettre fin à l'activité des groupes d'inspection de la Commission neutre de contrôle dans le Sud de la Corée n'est ni plus ni moins qu'une violation de l'armistice. De telles actions de la part des Etats-Unis en Corée assurent en fait le succès de Syngman Rhee dans ses préparatifs militaires agressifs à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

Il est indispensable que les parties intéressées prennent immédiatement des mesures propres à créer des conditions normales permettant à la Commission neutre de contrôle de fonctionner en Corée et de s'acquitter de la tâche que lui a confiée la Commission d'armistice en ce qui concerne les contacts à établir entre la Corée du Nord et celle du Sud.

A notre avis, le problème coréen doit être résolu par des moyens pacifiques par le peuple coréen lui-même. Ce dernier trouvera sans nul doute une solution équitable à la question de l'unification pacifique du pays, si l'on n'y met pas obstacle. La condition préalable à ce règlement est l'établissement progressif, par les Coréens eux-mêmes, de liens politiques, économiques et culturels entre les deux parties du pays.

A cet égard, je rappellerai qu'à plusieurs reprises le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a proposé, au cours de ces dernières années, l'établissement de contacts de ce genre entre la Corée du Nord et la République de Corée. A la Conférence de Genève, la délégation de la République populaire démocratique de Corée a proposé, afin de créer des conditions nécessaires à un rapprochement entre les deux Corée, la création d'un comité pancoréen qui serait chargé d'élaborer des mesures concertées permettant d'établir et d'élargir des liens économiques et culturels entre les deux parties du pays. Ces mesures porteraient sur le commerce, les relations financières, les transports, l'établissement de frontières, la liberté de déplacement de la population, les télécommunications, les progrès scientifiques, etc. La Corée du Sud a rejeté ces propositions.

En octobre 1954, la huitième session de l'Assemblée nationale suprême de la République populaire démocratique de Corée a envoyé à l'Assemblée nationale de la Corée du Sud un appel adressé aux partis politiques et aux organisations sociales, ainsi qu'à tout le peuple de la République de Corée, en proposant de convoquer, à Pyongyang ou à Séoul, une conférence commune des représentants des partis politiques, des organisations sociales et des diverses couches de la population de la Corée du Nord et de la Corée du Sud. L'Assemblée nationale suprême du peuple de la République populaire démocratique de Corée et l'Assemblée nationale de la République de Corée tiendraient des séances communes afin d'étudier les questions touchant à l'établissement d'échanges économiques et culturels, de relations commerciales et postales entre les deux Corée. Le 29 octobre 1954, le Gouvernement de la Corée du Sud a déclaré qu'il rejetait cette proposition de l'Assemblée nationale suprême du peuple de la République populaire démocratique de Corée.

M. Tsarapkine (URSS)

Le Ministre de l'Intérieur de la République populaire démocratique de Corée déclarait, le 17 novembre 1954, qu'il était prêt à autoriser les chefs de partis de la Corée du Sud, les membres d'organisations sociales, les députés à l'Assemblée nationale, les hommes d'affaires, les commerçants, les prêtres, les officiers, les soldats, les représentants de toutes les couches sociales qui pourraient être désireux de faciliter la recherche d'une solution du problème de l'unification de leur patrie et l'extension d'échanges économiques et scientifiques entre la Corée du Sud et la Corée du Nord, à circuler librement dans toute la Corée du Nord.

Après cela, d'autres propositions furent faites par la République populaire démocratique de Corée. Le Ministre des télécommunications de la Corée du Nord a proposé d'établir des liens postaux entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. A un moment qui avait été fixé d'avance, les représentants du ministère des télécommunications de la République populaire démocratique de Corée se sont rendus à Kaisong pour participer à une conférence sur cette question; mais la conférence n'a pas eu lieu, aucun représentant de la Corée du Sud n'ayant voulu s'y rendre.

Le 8 novembre 1955, le Ministre de l'énergie électrique de la Corée du Nord a proposé de fournir de l'énergie électrique à la Corée du Sud pour aider au développement de l'économie de cette partie de la Corée. Cette proposition fut rejetée par les autorités de la Corée du Sud.

Le 12 juillet 1956, le Comité central de la Société coréenne de la Croix-Rouge en Corée du Nord s'est adressé au Président de la Croix-Rouge sud-coréenne. Par un télégramme, il lui a proposé de fournir une aide matérielle aux Coréens du Sud qui avaient souffert des inondations de cette année là. Cette proposition resta sans réponse.

Ainsi, tous les efforts de la République populaire démocratique de Corée en vue d'établir des liens politiques, économiques et autres entre la Corée du Nord et la Corée du Sud ont été vains à cause de l'attitude négative de la République de Corée.

Cependant, la situation économique de la Corée du Sud est loin d'être brillante. Le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, que notre Commission étudie en ce moment, est rédigé avec la claire intention de ses auteurs de cacher la situation politique et économique difficile de la Corée du Sud et d'exposer cette situation de la façon la plus flatteuse

M. Tsarapkin (URSS)

possible. Cependant, les nouvelles qui sont parvenues récemment de la Corée du Sud et que l'on trouve dans la presse américaine montrent que la République de Corée continue d'être dans une situation économique difficile en raison de la course aux armements dans laquelle on s'y livre. Il est indubitable que cette course aux armements constitue un fardeau trop lourd pour l'économie du pays. Plus de 50 pour 100 du budget de la République de Corée va au financement des dépenses militaires qui ont augmenté de 60 pour 100 par rapport à l'année dernière. Alors que la Corée du Sud était l'un des pays qui exportaient le plus de riz, cette année, elle a été obligée d'importer du riz et d'autres céréales.

Le budget de la République de Corée a été caractérisé cette année par un déficit de presque 10 milliards de won.

Telle est la situation de la République de Corée en dépit de la prétendue aide des Etats-Unis qui se monte pourtant à la somme énorme de plus de 2 milliards de dollars. Il n'y a là rien d'étonnant puisque cette aide se manifeste surtout dans le domaine des armements et non pas dans celui du développement de l'économie pacifique de la République de Corée. Il est évident que, si l'on veut véritablement le développement pacifique du pays, il est nécessaire d'établir des relations économiques entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée. Des contacts entre les deux parties de la Corée constitueraient une grande aide pour le peuple coréen, contribueraient à l'utilisation plus rationnelle des ressources nationales et au développement de l'économie des deux parties du pays, rétabliraient les liens qui unissaient les membres d'un seul peuple. augmenteraient la confiance mutuelle et rapprocheraient les deux parties du pays. Par le développement progressif de liens entre la Corée du Nord et la Corée du Sud, les bases de l'unification du pays seraient créées dans des conditions qui excluraient toute intervention étrangère et toute pression extérieure. Une telle solution du problème correspondrait à l'intérêt du peuple coréen et des autres peuples du monde car elle contribuerait à réduire la tension et renforcerait la paix en Extrême-Orient.

Cependant, les autorités de la République de Corée ne veulent pas s'engager dans cette voie du rétablissement de l'unité nationale et aucun argument valable n'a été présenté contre les propositions de la République populaire démocratique de Corée à cet égard. On a dit que ces propositions étaient pure propagande communiste, que c'étaient des manoeuvres communistes; mais ce ne sont pas là des arguments.

Par ailleurs, les autorités du gouvernement de Syngman Rhee ne cachent pas qu'elles se préparent à une nouvelle campagne militaire contre la République populaire démocratique de Corée et que ce n'est que par la guerre que la Corée, à leur avis, pourra être unifiée. La veille du nouvel an, Syngman Rhee déclarait que les troupes sud-coréennes étaient prêtes à envahir la Corée du Nord en 1957.

Le représentant du régime de Syngman Rhee qui a pris la parole ici hier a fait, comme d'habitude, une déclaration pleine de mensonges et de calomnies impardonnables contre l'Union soviétique, la République populaire de Chine et la République populaire démocratique de Corée. La délégation de l'Union soviétique ne juge pas nécessaire de répondre à ces mensonges et à ces calomnies. Cependant, elle tient à relever qu'il a déclaré ouvertement ici que son gouvernement ne cherche pas la paix et le calme pour le peuple coréen, mais qu'il veut une reprise des hostilités et de l'intervention étrangère en Corée. A cet effet, il a demandé à l'Assemblée générale de liquider la Commission d'armistice. Alors que la République populaire démocratique de Corée fait tout ses efforts pour renforcer la Convention d'armistice et arriver à l'unification du pays par des moyens pacifiques - elle a récemment réduit son armée de 80.000 hommes - la République de Corée a sous les drapeaux 20 divisions de première ligne et 10 divisions de réserve. Elle brandit cette armée comme une menace à l'égard de la République populaire démocratique de Corée contre laquelle elle prépare une nouvelle agression.

Il est évident qu'une telle attitude à l'égard du problème coréen ne peut pas contribuer au rétablissement de l'unité nationale. L'Union soviétique a toujours estimé et reste d'avis que le problème de l'unification de la Corée ne peut pas être résolu tant qu'une des parties de ce pays voudra imposer par la force son régime à l'autre. La seule solution équitable est de renforcer la Convention d'armistice et de la transformer ensuite en une paix durable, d'améliorer peu à peu les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux parties du pays. C'est le seul moyen d'aboutir, en fin de compte, à l'unité de la Corée.

Le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis contient, dans son préambule et dans son dispositif, des clauses inacceptables pour l'Union soviétique. On propose, dans ce projet de résolution, de prendre pour base de règlement du problème de la Corée les conditions établies par les Etats qui ont participé à l'intervention militaire en Corée et qui ont à leur tête les Etats-Unis d'Amérique.

Ainsi, les Etats-Unis veulent imposer aux Coréens, par l'adoption de leur projet de résolution, une solution qui n'a jamais pu être acceptée par les Coréens, même lorsque l'on a recouru aux forces armées.

Dans le passé, l'Assemblée générale a déjà adopté des résolutions du même genre, c'est-à-dire qui ne tenaient aucun compte de la réalité. Toutefois, la Corée est toujours divisée. Il faut donc en conclure que l'on ne pourra jamais imposer aux Coréens du Nord l'acceptation du régime qui est en vigueur dans la Corée du Sud. En effet, cette solution ne tient pas compte du fait essentiel, à savoir que les deux parties de la Corée doivent se mettre d'accord quant aux conditions qui doivent présider à l'unification de leur pays.

Pour toutes ces raisons, la délégation de l'Union soviétique votera contre le projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) :

J'ai constaté avec regret que la dernière intervention faite par le représentant de l'Union soviétique ne laisse entrevoir aucune modification de la part de la délégation soviétique pour la solution du problème que nous examinons en ce moment. J'y ai retrouvé la même déformation des faits historiques, le même emploi de mots dont le sens est dénaturé : par exemple, le mot "dictature" est traduit dans les pays communistes par le terme "démocratie". En outre, le représentant de l'Union soviétique nous a dit que le conflit qui avait éclaté en Corée, n'avait pas réglé la situation. J'aurais préféré, pour ma part, ne pas revenir sur le passé; cependant, le discours de M. Tsarapkine m'oblige à présenter quelques observations.

Je rappelle tout d'abord que la question de Corée existait bien avant le déclenchement des hostilités dans cette péninsule; elle existait parce que le Gouvernement de la Corée du Nord, sur des ordres venus de l'extérieur, avait transformé le 38° de latitude en un rideau de fer. Si les Nations Unies se sont battues en Corée, ce n'était pas tant pour régler la question, que pour repousser les envahisseurs qui venaient de la Corée du Nord et de la Chine communiste. Les Nations Unies, dans cette entreprise, ont réussi.

D'autre part, le représentant de l'Union soviétique nous dit que la solution appropriée du problème de l'unification, doit être trouvée par les populations intéressées. Sur ce point, je suis d'accord avec lui, et je suis certain de ne pas me tromper en disant que toutes les délégations partagent cet avis. Mais

que signifie cette formule dans la terminologie soviétique? M. Tsarapkin a-t-il pensé à une solution imposée par un gouvernement étranger à un peuple asservi? A mon avis, c'est l'un des exemples de ce que le Gouvernement de l'Union soviétique entend lorsqu'il parle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Coréens du Nord ne sont pas dans une situation envieuse puisque les communistes chinois dominent leur pays. Tout à l'heure, le représentant de l'Union soviétique a fait allusion à une solution imposée par la force des armes. Je lui réponds : les communistes chinois veulent imposer leur système de gouvernement par la force des armes.

Lorsque cette question avait été étudiée à l'Assemblée générale, au cours de sa dixième session, ma délégation avait appuyé les deux résolutions qui ont été adoptées à cette époque.

Pour ce qui est du problème des anciens prisonniers de guerre, nous constatons avec satisfaction que des progrès considérables ont été accomplis. Aux termes du rapport, adressé par le Gouvernement indien, la majorité des anciens prisonniers ont été accueillis dans les pays de leur choix, et les négociations se poursuivent pour l'établissement de ceux qui demeurent encore aux Indes. Je saisis cette occasion pour féliciter, au nom de mon gouvernement, le Gouvernement de l'Inde pour le rôle qu'il a joué à cet égard. Je remercie les pays de l'Amérique latine qui ont généreusement accepté d'accueillir un certain nombre de ces prisonniers. Je pense que l'on peut escompter un règlement définitif et rapide de ce problème particulier.

Malheureusement, les perspectives d'une solution harmonieuse pour les autres problèmes envisagés par la résolution adoptée en 1955, ne sont pas aussi brillantes. Je veux parler de l'unification du pays. Après avoir étudié le dernier rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, ma délégation a été obligée de conclure qu'aucun progrès n'a été enregistré depuis que cette question a été examinée par les Nations Unies pour la dernière fois. Je déplore cette absence de progrès. Toutefois, nous devons faire ce que nous pouvons pour atteindre, en Corée, les objectifs que se sont fixés les Nations Unies.

Sir Leslie Munro (Nouvelle-
Zélande)

Alors même que nos débats peuvent paraître stériles à des observateurs étrangers, nous ne pouvons nous permettre de laisser la question de Corée se transformer peu à peu en un simple point académique. Ce problème, comme de nombreux autres, ne peut être résolu si l'on reste sourd et aveugle. Je sais que plusieurs problèmes étudiés par les Nations Unies n'ont pas pu être réglés et qu'ils sont demeurés, année après année, à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Peu à peu, ils se sont aggravés et ont suscité des troubles. Si nous ne veillons pas, cet état de choses se produira également en Corée. Par conséquent, l'Organisation des Nations Unies a une responsabilité très nette. D'aucuns prétendent que si les Nations Unies n'ont pas le droit d'intervenir, la question de Corée ne devrait pas être placée en tête de l'ordre du jour de nos travaux. N'agissons pas comme la femme de ménage paresseuse qui, pour gagner du temps, balaye son plancher en envoyant toute la poussière sous les meubles; il ne serait pas approprié d'ajourner l'examen de ce problème. Les Nations Unies doivent rétablir des conditions normales en Corée, mais ces conditions dépendent, comme nul ne l'ignore, du respect des dispositions de la Convention d'armistice.

Tant que la question n'est pas résolue, les Nations Unies doivent continuer à appuyer les dispositions de la Convention d'armistice et, plus particulièrement l'article 62, rédigé comme suit :

"Les articles et les paragraphes de la présente Convention d'armistice resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient expressément remplacés, soit par des amendements et des additions acceptés d'un commun accord, soit par des dispositions spéciales faisant l'objet d'un accord approprié en vue d'un règlement pacifique conclu entre les deux Parties sur le plan politique."

Nous savons qu'aucun accord approprié en vue d'un règlement pacifique n'a été conclu, de sorte que nous devons poursuivre l'examen de cette question. Ce n'est d'ailleurs pas du temps perdu.

Un examen objectif de la situation en Corée nous révèle un autre aspect encore. Je m'explique ; il devrait être possible, une fois pour toutes, de dissiper un grave malentendu que les communistes entretiennent à l'Assemblée générale depuis la Conférence de Genève de 1954. La délégation de l'Union soviétique, accompagnée des délégations des autres pays communistes, prétendent que l'impasse dans laquelle se trouvent les Nations Unies pour l'unification de la Corée est provoquée par l'insistance d'un certain nombre de pays à vouloir faire surveiller les élections en Corée. En réalité, l'impasse existe parce que les communistes ne veulent pas accepter, pas plus en Corée que dans d'autres pays, le principe d'élections libres et sincères.

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)

La question est estompée en Corée. C'est un triomphe de la propagande communiste. La vérité pourrait apparaître clairement en Allemagne, où la question du contrôle des Nations Unies n'intervient pas. Il est tout à fait évident que l'Union soviétique s'oppose à la liberté de choix par des élections libres afin que le peuple de l'Allemagne orientale puisse s'unir à celui de l'Allemagne occidentale. Il est clair que la situation est analogue en Corée. L'histoire de ce pays, depuis la dernière guerre mondiale, est un rappel des événements tragiques qui ont affligé l'Europe et l'Asie. Des Etats ont été séparés et leur unification est interdite. De telles mesures ont été imposées en Allemagne, en Indochine, en Corée. Certaines de ces divisions durent depuis plusieurs années. Ces barrières artificielles entravent le commerce, le déplacement des personnes et des familles; cependant il ne semble pas qu'elles puissent être renversées bientôt. De telles barrières ont pour résultat, d'un côté, une sinistre dictature, entraînant des pénuries de tous ordres et une **repression** de fer; de l'autre côté, la démocratie s'épanouit; l'Allemagne occidentale, la République de Corée et le Vietnam du Sud manifestent une énergie croissante.

Nous nous demandons combien de temps pourront durer ces barrières artificielles. Nous n'avons pas d'indice de la fin de la division de la Corée, à moins que les communistes reçoivent satisfaction, détruisent le Gouvernement de la Corée du Sud et imposent une dictature communiste dans toute la péninsule. Si les gouvernements communistes sont sincères lorsqu'ils proclament leur désir d'établir les bases d'une paix mondiale, ils retireront leurs troupes des pays divisés et permettront que des élections libres aient lieu dans ceux-ci.

Les communistes ne sont malheureusement pas prêts à agir ainsi. Il semble que ce qui les guide, c'est de maintenir le système actuel et, indirectement, leur puissance dans des régions telles que la Corée du Nord, essentielles à leur politique et à leur stratégie.

Ma délégation tient à souligner que la division de la Corée constitue un élément dangereux dans le Pacifique. Le problème est urgent. Son existence justifie la priorité qui lui a été donnée à l'ordre du jour de cette Commission. Tous les pays du Pacifique ont, je crois pouvoir l'affirmer, une idée très nette de l'urgence de cette question. Gardons-nous, en effet, de considérer la discussion actuelle comme une routine. La division de la Corée est un problème

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)

humain et économique très grave. Il en découle un problème militaire également, car un pays qui a été condamné en tant qu'agresseur entretient une armée considérable en Corée du Nord. Ce pays refuse catégoriquement de négocier, souvenons-nous en. Il n'entend pas se fonder sur les principes consacrés par les Nations Unies. Dans de telles conditions, ce serait une dérision pour l'Organisation que d'accepter la présence du représentant d'un régime qui rejette délibérément les principes approuvés par la grande majorité d'entre nous et qui les critique.

La question de Corée doit rester à l'ordre du jour. Sans cesse, nous devons insister pour qu'intervienne une solution juste. Démasquons ceux qui divisent des nations anciennes et qui tentent d'assujettir la partie des pays qu'ils contrôlent. Les propositions des Nations Unies, à Genève, étaient justes et équitables. Les propositions de l'autre partie, faites à Genève comme ailleurs, n'étaient pas honnêtes. Leur but caché, à cette époque comme maintenant, était de perpétuer la domination communiste dans toute la Corée. C'est pourquoi les communistes ont constamment rejeté les garanties proposées par les Nations Unies en faveur d'élections libres.

L'attitude de ma délégation à l'égard du contrôle des élections est bien connue. Nous l'avons expliquée l'an dernier et il y a deux ans. Elle se rapproche de celle décrite par le représentant du Canada. L'essentiel, croyons-nous, c'est que le contrôle soit efficace, afin d'assurer l'authenticité des élections. L'organe de contrôle ne doit pas être assujéti au veto de l'une des parties. Mise à part cette condition sine qua non, notre attitude à l'égard de la structure du contrôle est souple. Nous n'éliminons pas l'idée d'un organe de contrôle acceptable pour les Nations Unies aux termes d'une résolution de l'Assemblée, sans en faire une partie intégrante de l'Organisation. De cette manière, nous arriverions à la reprise heureuse de négociations.

A défaut d'un accord général de principe, il n'y a pas d'intérêt à tenir une conférence générale comme le proposent les communistes. Une telle conférence, sans conditions préalables, a été tenue à Genève, en 1954. Elle a échoué. Un deuxième échec ne servirait qu'à accroître la tension déjà existante. Dans les conditions actuelles, nous croyons qu'il serait inopportun de prendre une initiative de ce genre.

Ma délégation appuie le projet de résolution modéré présenté par les Etats-Unis.

Sir Leslie Munro (Nouvelle-Zélande)

Il convient que ce soit les Etats-Unis qui présentent ce texte puisqu'ils ont eu la charge principale de la lutte contre l'agression en Corée. Ainsi que le démontre le rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, ce sont les Etats-Unis qui ont porté la responsabilité principale de la reconstruction et du relèvement de la République de Corée, déchirée par la guerre. Les Etats-Unis parlent, dans ce débat, avec une autorité justifiée. Si le projet de résolution américain est en quelque sorte limité, il constitue néanmoins un effort résolu pour prévenir la reprise des hostilités en Corée et pour redonner au peuple coréen dans son ensemble l'unité et la liberté qui appartiennent de droit à toute nation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le dernier discours qui vient d'être prononcé termine le débat général. Je donne maintenant la parole au représentant de la Corée qui désire présenter quelques observations.

M. YANG (République de Corée) (interprétation de l'anglais) : Je tiens, au nom de ma délégation, à remercier la Commission pour la courtoisie dont nous avons été l'objet. Je suis très reconnaissant qu'il m'ait été permis d'exposer le problème de la Corée divisée.

L'intérêt montré pour le bien-être de la Corée réchauffe le coeur de mes compatriotes. La discussion a porté sur tout ce qui s'est passé depuis que ce problème a surgi : quand les Nations Unies sont allées en Corée, ce qu'elles y ont fait, l'aide apportée à mon pays pour reconstruire sur les ruines etc.

C'est ainsi que la majorité des orateurs ont souligné que les Nations Unies avaient encore une responsabilité morale pour résoudre le problème de l'unification. On a vanté les mérites du projet de résolution présenté en ce sens par les Etats-Unis. C'étaient là des remarques constructives et intéressantes.

Une partie de la discussion a été moins constructive, comme c'est généralement le cas. On voudrait faire croire à l'opinion publique que ce qui s'est passé en Corée est une guerre civile et non une invasion communiste. On voudrait faire croire qu'il y a, depuis 1945, deux Corées au lieu d'une qui, en 1945, remontait à plus de quarante siècles. On voudrait faire croire, à l'opinion publique que la République de Corée désire que l'armistice de 1953 soit annulé afin de pouvoir attaquer immédiatement la Corée du Nord pour tenter d'unifier notre nation par la force des armes.

Dans mes brèves remarques d'aujourd'hui, je voudrais répondre à ces arguments. Tout d'abord, je voudrais dire que les Nations Unies sont allées en Corée les mains propres, qu'elles continuent d'avoir les mains propres et que tous ceux qui veulent savoir où est la vérité et l'honnêteté n'ont qu'à étudier les documents officiels des Nations Unies jusqu'à ce jour. Ils y verront que la logique et l'honnêteté ont toujours été de pair et que le rôle joué par les Nations Unies dans l'affaire de Corée est tout à l'honneur de l'écrasante majorité de leurs Membres. Le peuple coréen a une foi implicite dans les Nations Unies et il est persuadé que jamais l'attitude des Nations Unies à son égard ne sera modifiée, car le code moral des Nations Unies est, pour lui, aussi immuable que les Dix Commandements.

Voilà pour les tentatives faites pour obscurcir les raisons pour lesquelles les Nations Unies sont entrées dans la guerre de Corée. Voilà pour les efforts entrepris pour faire oublier à l'opinion publique les nobles objectifs de cette Organisation. Aucun nuage de fumée lancé par la machine de propagande communiste ne pourra obscurcir ou ternir ces objectifs.

Ce qui s'est passé en Corée en 1950 n'était pas une guerre civile; c'était une invasion communiste. Elle était inspirée par les Russes, équipée par les Russes et dirigée par les Russes. Cent preuves en existent. L'invasion communiste chinoise a été déclenchée après l'échec de la première agression. La preuve en est tout aussi évidente, sinon davantage. La Chine rouge est toujours condamnée par les Nations Unies en tant qu'agresseur. C'est un fait. Il est également clair qu'à la guerre de Corée ont participé les Nations Unies et la République de Corée.

Un autre fait incontestable, c'est que le régime de la Corée du Nord est un régime fantoche, imposé au peuple par la force de puissances étrangères, alors que la République de Corée a été établie par des élections libres, organisées sous le contrôle des Nations Unies et que ce régime ne fonctionne aujourd'hui que par la volonté librement exprimée de la population, ainsi qu'en témoignent des élections successives. Il n'y a pas non plus deux Corée aujourd'hui. Il y a un régime fantoche dans le Nord, régime qui, avec des troupes chinoises, des dirigeants russes et chinois, tyrannise les trois à cinq millions de Coréens qui y restent, sur les dix millions qui y vivaient à l'origine. Jamais encore une partie d'une nation n'avait été ainsi dépeuplée de ses habitants originaux et légitimes, afin de les remplacer par des envahisseurs. Heureusement, la majorité de la population du Nord avait pu fuir vers le Sud et la liberté en 1945, lorsque notre pays a été divisé de façon arbitraire, sans que nous ayons été consultés. Mais cette population attend le jour où elle pourra revenir dans sa patrie et dans ce qui reste de ses foyers. Non, il n'y a jamais eu deux Corée et il n'y aura jamais deux Corée.

En ce qui concerne les arguments selon lesquels la République de Corée veut que l'armistice soit dénoncé, afin de pouvoir attaquer le Nord et imposer l'unification par la force, je croyais avoir, hier, clairement énoncé la position de mon gouvernement. Je n'essaierai pas de me répéter. La Convention d'armistice a été violée à maintes reprises par les communistes lorsqu'ils ont accru considérablement leurs forces terrestres, navales et aériennes. Le Commandement des Nations Unies, pour sa part, a scrupuleusement observé toutes les conditions de l'armistice.

Si un pays est divisé, comme c'est le cas de la Corée, et si l'on sait que l'envahisseur accroît jour et nuit ses armements, quel choix a un gouvernement digne de ce nom ? Attendre résigné l'heure de l'invasion ? Un gouvernement déjà attaqué une fois n'est-il pas en droit de considérer qu'il s'agit là d'une nouvelle menace à sa liberté ? C'est évident. Tout ce que nous voulons, c'est que l'occasion nous soit donnée de protéger notre liberté avec des armes et des munitions en quantité suffisante. Nous savons que la liberté, lorsqu'elle s'endort, devient une invitation à l'agression. Nos inquiétudes à cet égard sont partagées par d'autres puissances du monde libre qui ne ménagent pas leurs dépenses et qui supportent d'énormes charges financières afin de pouvoir être constamment sur leurs gardes et en mesure de répondre à la menace toujours présente d'une attaque communiste.

Le Gouvernement de la République de Corée estime qu'il ne s'acquitterait pas de toutes ses obligations envers ses ressortissants s'il n'assumait la responsabilité essentielle d'un gouvernement, c'est-à-dire assurer à tous les citoyens leur protection, la paix et la sécurité. Nous nous souviendrons toujours du tableau sanglant de plus de deux millions de victimes comme conséquence de l'invasion rouge. Cependant, on nous a critiqués parce que notre budget est en déficit, parce que nous dépensons plus de 50 pour 100 de nos revenus pour la défense nationale. Est-il une personne sensée pour penser que nous dépensons de bon gré une si grande partie de nos revenus de cette façon ? Je ne le crois pas. Mais si c'est là le prix exigé pour monter la garde à notre frontière de la liberté, je suis certain que le peuple coréen est prêt à supporter ce fardeau.

D'ailleurs, nous nous demandons combien les communistes dépensent à cette fin. A la différence des pays libres, où les chiffres des dépenses sont publics, où tout citoyen peut les consulter, où des rapports publics existent, les communistes maintiennent le secret à cet égard, comme ils le font pour leurs autres activités. C'est ainsi que nous n'avons aucun moyen de savoir d'où viennent plus de sept cents avions, dont dispose maintenant le Nord, alors qu'il n'en avait pas au moment de l'armistice. Nous ne saurons pas davantage combien ces avions ont coûté ni d'où est venu l'argent.

En ce qui concerne la possibilité de procéder à des élections et la façon dont elles pourraient se dérouler, la République de Corée a toujours accepté l'idée d'un contrôle de ces élections par les Nations Unies. Nous ne savons pas ce que l'on entend par quelque autre "organisme international". En tant qu'organisme international, le plus grand de tous - les Nations Unies - est suffisant pour nous. Nous savons par avance qu'il exigera des élections libres, indépendantes et démocratiques. Les suggestions faites dans ce domaine par les communistes sont une fraude et une tromperie. Tout d'abord, ils prétendent qu'il y a deux Corée. C'est faux et, par conséquent, c'est un point de départ erroné. Des élections observées par les Nations Unies dans le Nord, qui auraient assuré l'unification, ont été rejetées, non pas par le peuple, mais par la poignée de fantoches formés à Moscou et par les autorités soviétiques. C'est un fait.

Ce n'est pas, dans le passé, le peuple qui a voté; il est acquis à l'histoire que ce sont les fantoches formés par les soviétiques.

Maintenant, les communistes proposent une commission strictement coréenne, comportant une représentation égale de la Corée du Nord et de celle du Sud. Le fait que la Corée du Nord ne compte que trois à cinq millions de Coréens, alors que le Sud en compte vingt-trois, est révélateur du concept que se font les communistes de l'égalité.

Le contrôle international de ces élections est aussi un stratagème communiste. Entendez bien : contrôle international, non contrôle des Nations Unies. Ce contrôle international comporterait un système de veto, comme c'était le cas de la Commission neutre de contrôle. Le peuple coréen ne comprendrait pas que les Nations Unies se départissent de leurs prérogatives, dans les affaires mondiales, au bénéfice d'un vague organe international.

Qu'il me soit permis, en conclusion, d'exprimer la profonde gratitude de mon Gouvernement envers les Gouvernements du Brésil, de l'Argentine et du Mexique, ainsi qu'envers le Secrétaire général des Nations Unies, pour leurs efforts humanitaires en faveur des 76 nationaux coréens compris parmi les 88 anciens prisonniers de guerre sur lesquels le Gouvernement de l'Inde a fait rapport. Mon gouvernement sait gré aussi à l'Inde de l'accomplissement de cette tâche difficile. Il me faut déplorer, toutefois, que le rapport ne fasse pas mention du retour à la République de Corée d'anciens prisonniers de guerre, alors qu'il parle de six anciens prisonniers transportés en Corée du Nord. J'ai dans mes dossiers, à Washington, de nombreuses lettres d'anciens prisonniers de guerre qui expriment leur fervent désir de revenir dans leur patrie, la République de Corée.

M. GREENBAUM (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Je regrette de prendre à nouveau la parole, mais ne puis laisser passer certaines remarques faites par les représentants de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de l'Union soviétique eu égard à l'action prise, l'été dernier, par le Commandement unifié en ce qui concerne la Commission neutre de contrôle en Corée.

Le représentant de la Pologne a déclaré que l'allégation selon laquelle deux membres de la Commission neutre avaient entravé le travail de la Commission n'était pas fondée. Voyons les faits. Les documents montrent que presque dès le premier jour du fonctionnement de la Commission neutre de contrôle, deux de ses membres ont abusé de leur position. Au lieu d'accomplir la tâche qui leur était

M. Greenbaum (Etats-Unis
d'Amérique)

assignée, au lieu de se comporter en observateurs neutres, les membres tchécoslovaque et polonais de la Commission se sont comportés comme des agents communistes. Dans le même temps, les autorités communistes de la Corée du Nord mettaient tout en oeuvre pour entraver l'action de l'équipe d'inspection, l'empêchant en fait d'observer et d'inspecter dans cette région.

Les faits sont clairement établis dans le rapport du Commandement unifié sur la Commission neutre de contrôle en Corée (A/3167). Le rapport consigne les témoignages irréprochables des membres suisse et suédois de la Commission.

L'étonnant n'est pas que les travaux de la Commission neutre de contrôle aient été provisoirement suspendus en juin 1956, mais bien qu'une telle mesure n'ait pas été prise longtemps avant. Il y a une limite à la patience.

Etant donné que les membres de la Première Commission connaissent bien cette situation, étant donné aussi le clair exposé fait, hier, par le représentant de l'Australie, il ne me paraît pas nécessaire de m'étendre davantage sur un sujet qui ne se trouve soulevé ici que comme une tactique de diversion et ne constitue pas le problème réel. Le vrai problème, nous le comprenons tous, c'est la réunification de la Corée. Ce sujet vital a été étudié de façon constructive à l'occasion de ce débat. La présentation de notre projet de résolution a pour objet de maintenir ce sujet vital devant les Nations Unies, en vue de résultats constructifs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je suis prêt à donner la parole à tout délégué qui souhaitera user de son droit de réponse.

M. KATZ-SUCHY (Pologne)(interprétation de l'anglais) : C'est moins de mon droit de réponse dont j'exciperai que de mon droit de non-réponse, tant il me semble que les déclarations des représentants de la Tchécoslovaquie et de la Pologne ont fait pleine justice des allégations formulées à l'encontre des membres tchécoslovaque et polonais de la Commission neutre de contrôle.

On se souvient que l'an dernier nous avons étayé nos déclarations de faits irréfutables. Je conseille à quiconque s'intéresse au sujet de consulter les procès-verbaux de la Commission neutre de contrôle, qui s'est prononcée à l'unanimité sur la plupart des cas, au cours des deux dernières années et qui a été unanimement d'accord pour s'opposer à la suppression des équipes d'inspection.

M. Katz-Suchy (Pologne)

Je ne relaterai pas dans quelles conditions les équipes d'inspection ont travaillé en Corée du Sud, parce que j'estime qu'une telle discussion ne nous rapprocherait pas de la solution du problème.

Dans ma déclaration, j'ai résisté à la tentation de répondre aux nombreuses allégations énoncées, tant il est vrai que de telles accusations non fondées ou que de telles récriminations ne sont pas propres à nous rapprocher d'une solution. Ce qui nous rapproche d'une solution, ce sont plutôt des déclarations telles que celles des représentants de Ceylan, de l'Inde et du Canada, ou encore telles parties de la déclaration du représentant de l'Australie dans lesquelles il s'est montré prêt à écouter de nouvelles propositions. Ce qui nous rapproche d'une solution, c'est une déclaration telle que celle du représentant de la Tchécoslovaquie. C'est dire que nous sommes plus enclins à écouter des déclarations de ce genre.

M. WINKLER (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Au vu de la déclaration de vient de faire le représentant des Etats-Unis d'Amérique, il me suffira de dire que nous maintenons pleinement les vues énoncées dans notre exposé d'hier, en particulier la déclaration de mon Gouvernement qui y était citée. La Première Commission aura noté que le représentant des Etats-Unis n'a avancé aucun fait susceptible de réfuter notre déclaration.

Il a fait simplement allusion au rapport du Commandement unifié des Nations Unies. Je voudrais rappeler à la Commission que ce rapport est un rapport unilatéral, qu'il nous est fait par un côté seulement des belligérants. La nature de ce rapport demeure unilatérale, quand bien même il est transmis aux Nations Unies et distribué sous forme de document officiel des Nations Unies. A mon avis, cela signifie que le représentant des Etats-Unis fait allusion à ce rapport unilatéral comme s'il était officiel, au lieu de nous saisir de faits nouveaux ou de faits exacts qui réfuteraient ma déclaration d'hier.

Le PRESIDENT (Interprétation de l'espagnol) : Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Nous allons donc passer maintenant à l'examen des projets de résolution. Le représentant de Ceylan nous a annoncé qu'il aurait un amendement à présenter au projet de résolution des trois Puissances. Je vais donc lui donner la parole.

M. GUNewardENE (Ceylan) (interprétation de l'anglais) : Parlant en ma qualité de représentant de Ceylan, je voudrais m'associer à l'hommage qui a été rendu par différentes délégations au Gouvernement de l'Inde à propos du remarquable travail qu'il a accompli dans le domaine du rapatriement des anciens prisonniers de guerre. C'est une tâche qui demandait beaucoup de patience, d'habileté, de tact et de délicatesse. Elle a été bien remplie, tout le monde le reconnaît. Je voudrais également rendre hommage aux Gouvernements de l'Argentine, du Brésil et du Mexique pour la coopération qu'ils ont apportée à l'oeuvre du rapatriement de ces malheureux prisonniers de guerre.

Le but de ma brève intervention est de présenter un léger amendement au projet de résolution soumis par les Gouvernements de l'Equateur, du Salvador et du Venezuela. Il s'agirait d'ajouter les mots suivants au deuxième paragraphe : (interprétation de séance) "et demande aux Etats Membres en mesure de le faire d'aider à compléter le rapatriement des anciens prisonniers de guerre". Il reste encore seize prisonniers de guerre. Plusieurs d'entre eux, j'en suis sûr, pourraient trouver asile dans d'autres pays, en Argentine ou au Mexique, par exemple. Nous voudrions voir cette question réglée et c'est pour cela que je suggère d'ajouter cette phrase. J'espère que les auteurs de ce projet de résolution seront en mesure d'accepter mon amendement.

Le PRESIDENT (Interprétation de l'espagnol) : Je vais demander au représentant du Salvador de bien vouloir nous dire s'il accepte l'amendement suggéré par le représentant de Ceylan.

M. URQUIA (Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Nous avons déjà connaissance de cet amendement au projet des trois Puissances. Les trois auteurs du projet de résolution l'ont étudié et croient pouvoir être en mesure de l'accepter sous la forme suivante. Le texte actuel du deuxième paragraphe dit ceci :

"Exprime sa reconnaissance aux Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil pour leur précieuse collaboration à la solution du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée." (A/C.1/L.159)

On pourrait ajouter : (interprétation de séance) "... et l'espoir que les prisonniers se trouvant en Inde seront bientôt établis grâce à la coopération des Etats Membres". C'est la même idée mais exprimée un peu différemment. Si le représentant de Ceylan n'y voit pas d'inconvénient, nous sommes tout prêts à accepter cette addition au deuxième paragraphe.

M. GUNewardene (Ceylan) (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas d'objections.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Un texte ainsi remanié sera donc distribué. Quelqu'un demande-t-il la parole?

M. TARAZI (Syrie) : Ma délégation n'a pas pris part au débat général mais son abstention ne doit pas être interprétée comme signifiant un quelconque désintéressement par rapport au problème coréen, mais plutôt comme l'adoption d'un moyen pratique tendant à permettre de terminer le plus rapidement possible un débat qui ne fait que se répéter d'année en année. Je voudrais, en l'état actuel de la discussion, exprimer le point de vue de ma délégation en ce qui concerne les projets de résolution qui nous sont soumis. Comme on le sait, nous avons toujours favorisé les efforts tentés pour réunifier les deux parties d'un même pays. Nous avons, en maintes circonstances, exprimé l'opinion que la division de la Corée en partant d'une ligne conventionnelle, à savoir le 38ème parallèle, était une oeuvre provisoire. Cette oeuvre demeure cependant. Ma délégation partage entièrement le point de vue exprimé hier par le représentant de l'Inde au sujet des mesures concrètes qui doivent être prises en vue de parvenir à la réunification de la Corée. Aussi pensons-nous que le projet de résolution introduit par les Etats-Unis d'Amérique est à cet égard insuffisant. Nous eussions voulu voir introduire les

éléments qui ont été envisagés tant par le représentant de l'Inde que par celui de Ceylan. Aussi, ma délégation s'abstiendra-t-elle au cours du vote sur le projet de résolution des Etats-Unis. En ce qui concerne le projet de résolution introduit par l'Equateur, le Salvador et le Venezuela, projet de résolution qui vient d'être amendé par le représentant de Ceylan, ma délégation votera en sa faveur car elle partage entièrement le point de vue qui y est exprimé.

M. D. POPOVIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Le premier paragraphe du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis, "réaffirme que l'Organisation des Nations Unies a pour objectifs de faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique ..." (A/C.1/L.158). Ma délégation est entièrement d'accord sur ces objectifs. Nous regrettons cependant de devoir dire que nous ne considérons pas que les voies et moyens exposés dans ce projet sont adéquats pour y parvenir. Nous croyons que les objectifs mentionnés ne peuvent être atteints sans la coopération du Gouvernement de la Corée du Nord. C'est pourquoi ma délégation avait voté en faveur de la proposition tendant à inviter des représentants de la Corée du Nord à participer à notre discussion. Nous regrettons que cette invitation n'ait pas été approuvée. Dans ces conditions, étant donné que le projet de résolution soumis par les Etats-Unis d'Amérique ne prévoit même pas de consultations avec le Gouvernement de la Corée du Nord et ajoute un nouvel élément à la compétence de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, ma délégation ne sera pas en mesure de voter en faveur de ce projet. Par contre, nous voterons en faveur de son premier paragraphe, mais nous nous abstiendrons sur la résolution dans son ensemble.

M. GLEBKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) (interprétation du russe) : Ma délégation n'a pas non plus participé à la discussion générale sur le problème coréen, bien qu'elle ait toujours considéré que la Corée devait être unifiée par des moyens pacifiques et sur une base démocratique. C'est pourquoi nous voudrions maintenant dire ce que nous pensons du projet de résolution des Etats-Unis d'Amérique.

M. Glebko (RSS de Biélorussie)

Comme l'ont bien montré plusieurs délégués, le projet de résolution dont nous sommes saisis, présenté par la délégation américaine, ne diffère en rien des résolutions des années précédentes qui avaient pour but de régler le problème de Corée dans l'intérêt d'un petit groupe de pays dirigé par les Etats-Unis.

Au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Etats-Unis ont utilisé l'Organisation pour faire adopter des résolutions préconisant les solutions du problème de Corée inspirées du plan américain. Les Etats-Unis ont l'intention de persévérer dans cette attitude à la présente session. N'est-il pas clair que l'adoption automatique, chaque année, de résolutions américaines, ne peut conduire à un résultat positif qui ne pourra intervenir que lorsque la République populaire démocratique de Corée sera en mesure de participer à la discussion.

On ne pourra parvenir à aucune solution aussi longtemps que les Etats-Unis continueront de vouloir imposer au peuple coréen un règlement du problème dont ce peuple ne veut point. Or, tel est le but du nouveau projet de résolution présenté par les Etats-Unis. L'unification de la Corée nous y est proposée sur la base de principes inacceptables pour le peuple coréen et déjà plusieurs fois repoussés par celui-ci.

Cependant, le problème doit être résolu et nous devons nous rappeler que plusieurs représentants qui ont pris la parole ont reconnu que la division de la Corée en deux parties constituait une situation anormale. La rupture des relations économiques, politiques, sociales et culturelles entre les deux parties de la Corée a une influence néfaste sur la vie du peuple coréen; elle est la source de la tension qui persiste dans cette région du monde.

Dans ces conditions, la tâche des Nations Unies n'est pas d'adopter des résolutions routinières, excluant à l'avance la possibilité de l'unification pacifique de la Corée sur une base démocratique, mais au contraire d'aider le peuple coréen à régler ce problème. Il est de toute évidence aujourd'hui que la seule solution valable sera trouvée par le peuple coréen lui-même. Dans ce but, il faut parvenir à un rapprochement des deux parties de la Corée en établissant des relations politiques, économiques et culturelles. La division de la Corée en deux parties passe non seulement par le trente-huitième parallèle, mais encore par le coeur et l'âme de tous les Coréens.

Un contact doit être établi entre la Corée du Sud et celle du Nord; ce n'est qu'alors que le pays pourra être unifié pour devenir un Etat pacifique et démocratique. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée s'exprime en faveur d'une telle mesure et, avec lui, tous ceux qui aspirent au règlement pacifique de ce problème.

Ma délégation votera contre le projet de résolution des Etats-Unis qui repousse un moyen que nous pensons être le seul juste et réaliste.

M. TSIANG (Chine) (interprétation de l'anglais) : Au nombre des quatre-vingt-huit anciens prisonniers qui sont mentionnés au projet de résolution de l'Equateur, du Salvador et du Venezuela, se trouvent soixante-seize Coréens et douze Chinois.

Au cours des débats de l'an dernier devant cette Commission, ma délégation avait formulé une réserve au sujet du traitement des douze prisonniers chinois.

Nous comprenons les raisons qui ont incité ces trois pays à présenter ce projet de résolution commun, mais, tout en l'appuyant, nous maintenons les réserves que nous avons déjà formulées en ce qui concerne les prisonniers chinois.

M. GREENBAUM (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Au cours de la séance de vendredi dernier, j'ai exprimé la satisfaction profonde de mon gouvernement pour les efforts accomplis par l'Inde, le Brésil, le Mexique et l'Argentine en vue du règlement de la situation des anciens prisonniers de guerre. C'est pourquoi je m'associe chaleureusement au nouveau projet de résolution commun présenté par l'Equateur, le Salvador et le Venezuela.

J'espère que la Commission adoptera, à l'unanimité, ce projet amendé à l'initiative de la délégation de Ceylan. Nous aurons ainsi accompli une tâche fort complexe et délicate.

Je tiens à rendre hommage, au nom de mon gouvernement, aux pays cités dans cette résolution pour le succès de leurs efforts humanitaires, et je désire les assurer du plus ferme appui de ma délégation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le représentant de l'Inde a demandé la parole, mais, étant donné l'heure tardive, nous poursuivrons la discussion cet après-midi.

Après le débat sur les projets de résolutions, nous passerons au vote; nous entendrons ensuite les explications de vote.

La séance est levée à 12 h. 45.